



# Conseil économique et social

Distr. générale  
4 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

## Commission du développement durable

Neuvième session

16-27 avril 2001

### Informations pour la prise de décisions et la participation

#### Rapport du Secrétaire général

Additif

### Programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-3	3
II. Programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable (1996-2000) . . . . .	4-8	3
A. Mandat de la Commission . . . . .	4-5	3
B. Éléments clefs du programme de travail . . . . .	6	3
C. Critères de sélection des indicateurs . . . . .	7-8	4
III. Phases et méthodes de mise en oeuvre . . . . .	9-61	4
A. Phase 1 (mai 1995-avril 1996) . . . . .	9-14	4
1. Formulation des fiches méthodologiques . . . . .	9-12	4
2. Contenu des fiches méthodologiques . . . . .	13-14	5
B. Phase 2 (mai 1996-janvier 1998) . . . . .	15-29	5
1. Formation et renforcement des capacités . . . . .	15-19	5
2. Tests nationaux . . . . .	20-29	6

C.	Phase 3 (janvier 1998-décembre 2000) : enseignements tirés . . . . .	30-59	7
1.	Évaluation des résultats des tests et ensemble d'indicateurs. . . . .	30-38	7
2.	Liste d'indicateurs . . . . .	39-46	8
3.	Révision du plan-cadre et de la liste d'indicateurs. . . . .	47-55	9
4.	Liens et agrégats . . . . .	56-59	13
D.	Mesures proposées et recommandations pour les travaux futurs. . . . .	60-61	14
Annexes			
I.	Organismes coopérant à l'élaboration des fiches méthodologiques . . . . .		15
II.	Arrangements nationaux aux fins de la mise à l'essai . . . . .		17
III.	Liste des réunions internationales et réunions d'experts . . . . .		20

## I. Introduction

1. Les indicateurs ont de nombreuses fonctions. Ils permettent de mettre des informations plus simples et précises et des agrégats à la disposition des décideurs, ceux-ci étant ainsi mieux à même de se prononcer et d'agir. Ils peuvent aider à incorporer des données relevant des sciences physiques et des sciences sociales dans le processus de prise de décisions et à mesurer et jauger le progrès réalisé vers les objectifs du développement durable. Ils peuvent sonner l'alarme à temps pour éviter des dommages économiques, sociaux et écologiques. Ce sont également des instruments qui servent à communiquer des idées, des opinions et des valeurs car, comme un spécialiste l'a noté : « Nous mesurons ce que nous apprécions et nous apprécions ce que nous mesurons. »

2. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a souligné le rôle important que les indicateurs peuvent jouer en aidant les pays à prendre des décisions solidement étayées au sujet du développement durable. C'est ainsi qu'au chapitre 40 d'Action 21, il est dit que les pays, à l'échelon national, et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, à l'échelon international, devraient définir et identifier des indicateurs du développement durable pouvant offrir une base solide pour la prise de décisions à tous les niveaux. De plus, Action 21 prévoit expressément l'harmonisation des efforts faits pour formuler de tels indicateurs aux niveaux national, régional et mondial, et l'incorporation d'une série appropriée de ces indicateurs dans des rapports et des bases de données communs, régulièrement mis à jour et accessibles à tous.

3. On trouvera dans le présent additif qui complète le rapport principal relatif au chapitre 40 d'Action 21 (Informations pour la prise de décisions et la participation) une description des mesures prises pour arrêter une série d'indicateurs de base du développement durable. En outre, la Commission sera saisie de deux autres rapports, l'un consacré au cadre conceptuel et à la méthodologie des indicateurs du développement durable et l'autre aux initiatives relatives à l'agrégation des indicateurs.

## II. Programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable (1996-2000)

### A. Mandat de la Commission

4. À sa troisième session, en 1995, la Commission du développement durable a approuvé un programme de travail sur les indicateurs du développement durable (E/CN.17/1995/18, annexe) et a demandé aux organismes des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales d'appliquer les éléments clefs de ce programme en coordination avec le secrétariat de la Commission.

5. Le programme de travail avait essentiellement pour objectif de définir des indicateurs du développement durable, de préciser les méthodes à utiliser, de dispenser une formation et de mettre en oeuvre d'autres activités en vue de renforcer les capacités, pour permettre aux décideurs de disposer d'indicateurs du développement durable au niveau national. En même temps, il était prévu que les indicateurs employés dans le cadre des politiques nationales pourraient aussi être utilisés dans les rapports nationaux soumis à la Commission et à d'autres organes intergouvernementaux.

### B. Éléments clefs du programme de travail

6. Le programme de travail comprenait les éléments clefs ci-après :

a) Intensification des échanges d'informations entre tous les intéressés, au sujet de la recherche, des méthodes et des pratiques concernant les indicateurs, y compris création d'une base de données à laquelle on puisse librement accéder (à partir de 1995);

b) Formulation de fiches de méthodologie qui seraient communiquées aux gouvernements et qui précisaient pour chacun des indicateurs l'intérêt qu'il présente et la méthodologie de base, les possibilités d'accès aux données et les sources de celles-ci (1995-1996);

c) Formation et renforcement des capacités, aux niveaux régional et national, en ce qui concerne l'utilisation des indicateurs de façon à suivre les progrès réalisés en matière de développement durable (1995-1998);

d) Mise à l'essai d'un groupe d'indicateurs et observation de l'expérience de quelques pays, de façon à obtenir des données d'expérience, déterminer si les indicateurs sont applicables et continuer à les perfectionner (1996-1998);

e) Évaluation des indicateurs et, le cas échéant, ajustement (2000);

f) Recensement et évaluation des rapports entre les aspects économiques, sociaux, institutionnels et écologiques du développement durable, de façon à faciliter la prise de décisions à tous les niveaux (2000);

g) Élaboration d'indicateurs très agrégés, avec la participation d'experts en économie, en sciences sociales et en sciences physiques, ainsi que de décideurs, et compte tenu des vues d'organisations non gouvernementales et de collectivités locales (2000).

### C. Critères de sélection des indicateurs

7. Les indicateurs ont été choisis en fonction des critères ci-après :

- Être applicables essentiellement à l'échelle nationale;
- Être adaptés à l'objectif principal, à savoir évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable;
- Être faciles à comprendre, c'est-à-dire aussi clairs, simples et exempts d'ambiguïté que possible;
- Être solidement conçus;
- Être applicables avec les moyens dont disposent les gouvernements;
- Être relativement peu nombreux, mais non limitatifs, et pouvoir être adaptés en fonction d'éléments nouveaux;
- Bien couvrir les objectifs d'Action 21 et les aspects du développement durable;
- Représenter dans la mesure du possible un consensus international;

- Pouvoir être établis sur la base de données qui soient faciles à obtenir ou n'exigent pas des moyens excessifs, et qui soient suffisamment étayées, de qualité connue et mises à jour à intervalles réguliers.

8. Sur la base de ces critères, un groupe initial de 134 indicateurs a été mis au point – un ensemble dans lequel les pays peuvent choisir les indicateurs qu'ils veulent faire figurer dans leur programme national. Les indicateurs ont été classés en fonction de trois catégories selon qu'ils soient indicateurs des éléments moteurs, indicateurs de situation, ou indicateurs d'action.

## III. Phases et méthodes de mise en oeuvre

### A. Phase 1 (mai 1995-avril 1996)

#### 1. Formulation des fiches méthodologiques

9. Pendant la première phase, on s'est attaché essentiellement à préparer les fiches méthodologiques de chacun des indicateurs, en suivant une approche faisant appel à la coopération, la consultation et la collaboration et en s'inspirant des travaux déjà accomplis. Plus de 30 organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et grands groupes ont apporté leur concours, dirigeant les travaux de rédaction des fiches dans les domaines relevant de leur mandat ou de leur compétence (ces organisations sont énumérées à l'annexe I).

10. Un groupe d'experts, composé de 45 membres représentant des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales, a guidé le processus d'ensemble, et une centaine de personnes ayant l'expérience de la formulation d'indicateurs, représentant des organisations internationales et nationales ainsi que des organisations non gouvernementales, ont participé au processus et offert conseils, commentaires, idées, informations et connaissances spécialisées.

11. En février 1996, un atelier international d'experts sur les méthodologies a été organisé à Glen Cove (New York) afin d'étudier les premières fiches établies. Différents gouvernements ont également organisé des réunions techniques chargées d'examiner les projets de fiche et de les adapter.

12. Les fiches méthodologiques mises au point ont été publiées par l'ONU en août 1996 sous le titre « Indicateurs du développement durable : structure générale et aspects méthodologiques ». Ce document, communément appelé « livre bleu », a été distribué à tous les gouvernements qui ont été invités à mettre les indicateurs à l'essai et à communiquer les résultats de l'expérience. L'idée était de disposer à la fin de 2001 d'un ensemble d'indicateurs qui soit mieux accepté et définitif.

## 2. Contenu des fiches méthodologiques

13. Les fiches contiennent notamment les informations ci-après :

- Informations de base concernant l'indicateur, y compris sa définition et l'unité de mesure. En outre, la fiche indique le chapitre d'Action 21 qui traite de la question, ainsi que la catégorie dont relève l'indicateur, ce qui permet de situer celui-ci dans la structure générale;
- But et utilité de l'indicateur pour la prise de décisions en matière de développement durable (utilité pratique), objectifs internationaux lorsqu'ils existent et conventions internationales si la question dont il s'agit a une importance primordiale à l'échelle mondiale;
- Concepts et méthodologies associés à l'indicateur, y compris définitions de base, méthodes de mesure et bref exposé de ses limites et autres définitions;
- Existence de données, ce qui permet d'illustrer l'importance d'activités régulières de collecte et de mise à jour de données en vue d'une compilation systématique;
- Indication de l'organisme (ou des organismes) qui dirige la préparation de la fiche ou y participe;
- Autres informations (par exemple points de contact, autres références, bibliographie).

14. Toutes les fiches sont, dans la mesure du possible, présentées selon le même format. Elles sont conçues de façon à aider les pays à déterminer les indicateurs qui sont à leur avis les plus importants dans le contexte de leurs politiques et programmes de développement durable. Elles devaient constituer la base et le point de départ du processus de formulation des indicateurs et il

était entendu qu'elles pourraient être complétées, précisées, modifiées ou remaniées.

## B. Phase 2 (mai 1996-janvier 1998)

### 1. Formation et renforcement des capacités

15. Afin de répondre à la nécessité de renforcer les capacités et les connaissances acquises pour l'utilisation des indicateurs, une série de stages d'information et de formation au niveau régional a été entreprise de novembre 1996 à juin 1997. Ces stages étaient organisés par le secrétariat de la Commission, avec l'appui et la coopération de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et du Gouvernement néerlandais pour la région de l'Asie et du Pacifique; du Gouvernement costaricien pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; et du Gouvernement ghanéen pour la région de l'Afrique. Le stage régional pour l'Afrique était coparrainé par le programme de l'initiative « Capacités 21 » du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

16. Le principal objectif de tous ces stages était de fournir une introduction et une formation à l'utilisation des indicateurs en tant qu'outils pour la prise de décisions au niveau national et d'examiner des méthodologies connexes pour la mise au point d'indicateurs. Une attention particulière a été accordée à la définition des priorités nationales et à leurs liens avec le processus d'identification et de sélection des indicateurs.

17. Plusieurs pays ont organisé des stages de formation nationaux à la suite des stages régionaux. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP a fourni des fonds de lancement pour l'organisation de stages nationaux de formation, qui ont eu lieu en Chine, aux Maldives, au Pakistan et aux Philippines.

18. Au cours de ces stages, un appel a été lancé en faveur du renforcement des capacités et de l'assistance technique afin d'assurer l'exécution et le suivi du programme au niveau national. En réponse, la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU a complété ses activités de renforcement des capacités en fournissant un appui technique aux pays en développement qui avaient demandé une assistance pour des activités spécifiques, notamment la Barbade, la Chine, le Ghana, le Kenya et le Nigéria. Ces activités d'appui technique ont été centrées sur deux objectifs : a) évaluer la situation en matière d'indicateurs disponi-

bles et de leur utilisation au niveau national, et b) proposer un plan d'action afin de parvenir à un niveau plus élevé de mise en place et d'utilisation d'indicateurs du développement durable en prévoyant, dans la mesure du possible, des liens avec le contrôle des stratégies et des plans d'action nationaux pour le développement durable.

19. Des « arrangements de jumelage » volontaires, qui avaient été recommandés par la Commission et le groupe d'experts sur les indicateurs de la Division en tant qu'instrument de renforcement des capacités, ont également été créés dans plusieurs pays. Ces arrangements allaient d'une coopération entre « partenaires égaux », où le jumelage impliquait uniquement l'échange d'informations, jusqu'à des compétences techniques et des partenariats, où un pays fournissait un appui technique et financier important afin de permettre la réalisation de tests par son partenaire. Ces arrangements ont donné des résultats utiles pour tous les partenaires et leur maintien a été fortement encouragé.

## 2. Tests nationaux

20. À sa quatrième session, en 1996, la Commission a encouragé les gouvernements à effectuer des tests pilotes, des tests d'utilisation et des expériences sur l'ensemble de base proposé d'indicateurs et de méthodologies connexes pendant une période de deux à trois ans. L'objectif des tests nationaux était d'acquérir une expérience concernant l'utilisation des indicateurs, d'évaluer leur applicabilité selon les priorités et objectifs nationaux en matière de développement durable, et de proposer des modifications à l'ensemble de base et à son cadre organisationnel.

21. Le programme de tests nationaux a été lancé en novembre 1996, à l'occasion d'un atelier international sur les indicateurs du développement durable, tenu à Gand (Belgique), et organisé par les Gouvernements belge et costa-ricien. Les pays participant à la réunion ont examiné et approuvé les directives pour les tests nationaux. Les directives contenaient essentiellement des suggestions concernant les procédures à suivre pour les tests, y compris des modalités d'organisation, des options pour l'exécution, des méthodes d'évaluation, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités, et les éléments qui doivent être inclus dans les rapports.

22. Vingt-deux pays représentant toutes les régions du monde ont participé, à titre volontaire, au processus de tests. Par région, les pays ayant effectué des tests étaient les suivants :

<i>Régions</i>	<i>Pays</i>
Afrique	Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Maroc, Tunisie
Asie et Pacifique	Chine, Maldives, Pakistan, Philippines
Europe	Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, République tchèque, Royaume-Uni
Amériques et Caraïbes	Barbade, Bolivie, Brésil, Costa Rica, Mexique, Venezuela

23. En dehors des pays ayant effectué des tests officiellement, un certain nombre de pays (notamment le Canada, les États-Unis, le Nigéria et la Suisse) étaient associés au processus grâce à des échanges volontaires d'informations, à une participation aux réunions et à d'autres types d'échanges de connaissances techniques. L'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) a élaboré un ensemble de tests concernant 54 indicateurs du développement durable pour la Commission, qui s'inspire des données statistiques dont disposent les Communautés européennes. Cette étude pilote a fait l'objet d'une publication officielle des Communautés européennes en 1997. EUROSTAT a fourni un appui technique, fonctionnel et financier précieux pendant tout le programme de travail de la Commission.

24. Les pays ont été priés de transmettre à la Division des rapports périodiques sur la phase des tests pour qu'ils soient analysés et diffusés auprès des membres du groupe d'experts et des autres pays ayant effectué des tests. Un modèle pour l'établissement des rapports sur les progrès des tests nationaux a été diffusé en 1997 afin de faciliter la transmission d'informations cohérentes et détaillées qui permettrait une révision finale des indicateurs et des méthodologies connexes. Les rapports communiqués par tous les pays ayant effectué des tests peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/sustdev/isd.htm>>.

25. La plupart des pays ont adopté des approches différentes pour l'opération de tests, allant d'une simple évaluation des données disponibles pour tous les indicateurs ou certains d'entre eux jusqu'au processus

complexe visant à mettre au point leur propre ensemble indépendant d'indicateurs nationaux tout en se servant des indicateurs de la Commission comme point de référence. Néanmoins, la majorité des pays ont aligné leur processus sur les directives de la Commission pour la réalisation des tests, et d'autres pays ont intégré les directives dans leur propre modèle unique.

26. Tous les pays ayant effectué des tests ont employé des stratégies d'application participatives. Cela est mis en évidence par les différents arrangements institutionnels choisis par les pays comme mécanisme de coordination pour le processus de tests. La majorité des pays ont adopté des stratégies à participation multiple fortement intégrées faisant intervenir les ministères, les ONG, les milieux universitaires et les organisations pertinentes du secteur privé, alors que d'autres ont limité le processus aux ministères. L'annexe II énumère les différents mécanismes institutionnels de coordination et les approches de mise en oeuvre employées dans les différents pays.

27. Au sein de ces organes nationaux de coordination, la plupart des pays ont également créé des groupes de travail, des équipes d'experts et des comités qui ont centré leur attention sur les travaux relatifs aux indicateurs. On a également constaté que la mise en place d'un réseau concernant les indicateurs (par exemple, en Afrique du Sud et en Finlande) était utile pour promouvoir l'intégration des ministères et des institutions de recherche.

28. Plusieurs pays ont également fait des expériences de « jumelage », ce qui signifie que deux ou plusieurs pays sont convenus d'échanger mutuellement des informations et des données d'expérience sur l'élaboration des indicateurs (par exemple, l'Afrique du Sud et la Finlande) ou qu'un pays a fourni un appui technique et financier important à un autre pays participant (la France et la Tunisie). Ces arrangements ont constitué un excellent cadre pour les échanges d'informations et de connaissances techniques, créant ainsi des situations mutuellement avantageuses et permettant aux pays concernés d'obtenir une base de connaissances plus large.

29. À mi-parcours de l'exécution du programme de tests, une réunion mondiale des pays ayant effectué des tests a été organisée par le Gouvernement de la République tchèque à Prague en janvier 1998. Les participants à la réunion ont évalué les progrès réalisés dans

l'application et ont examiné les moyens d'améliorer le processus et ultérieurement les résultats du programme.

### **C. Phase 3 (janvier 1998-décembre 2000) : enseignements tirés**

#### **1. Évaluation des résultats des tests et ensemble d'indicateurs**

30. La phase des tests s'est achevée officiellement en décembre 1999 avec la tenue d'un atelier international sur les indicateurs du développement durable de la Commission, organisé par le Gouvernement barbadien avec l'appui du Gouvernement allemand et de la Division du développement durable. Cette réunion a fourni un cadre pour l'évaluation des indicateurs du développement durable de la Commission, leur applicabilité et leur utilité pour appuyer la prise de décisions au niveau national, et a servi de tribune pour l'échange d'informations aux niveaux national, régional et mondial sur les indicateurs du développement durable et leur utilisation pratique.

31. Toutes les informations pertinentes sur le programme de tests, y compris les rapports des pays, ont été compilées et introduites dans une base de données, qui a servi d'outil analytique pour examiner les résultats des tests, le cadre d'indicateurs et la liste pratique des indicateurs.

32. De nombreux pays ont fait observer que le processus de tests avait été, d'une manière générale, une opération réussie. L'approche fortement participative adoptée par les pays pour l'opération de tests faisait non seulement prendre davantage conscience de la valeur et de l'importance des indicateurs, mais faisait également mieux comprendre les questions relatives au développement durable. En outre, les tests auraient inspiré le lancement d'autres initiatives concernant les indicateurs et ont permis de créer des liens entre de nombreux acteurs.

33. Dans de nombreux cas, l'utilisation des structures existantes, telles que les comités ou conseil nationaux pour le développement durable, a été considérée comme utile pour organiser le mécanisme national de coordination. D'autre part, dans certains pays, la mise à l'essai des indicateurs a joué un rôle positif de catalyseur en vue de l'établissement de nouveaux mécanismes pour la coordination des programmes concernant les indicateurs et la formulation de stratégies de développement durable, et elle a démontré le potentiel de

collaboration et de coopération découlant de la promotion des objectifs du développement durable.

34. La participation de parties prenantes et de groupes importants a été jugée efficace pour parvenir à l'intégration complète des perspectives des usagers dans l'identification des priorités nationales en matière de développement durable et des indicateurs correspondants. Il a été noté que, dans de nombreux pays en développement, les ONG, le secteur privé et d'autres groupes importants participaient déjà aux comités nationaux de coordination pour l'environnement et le développement durable, et que leur participation avait imprimé un élan au processus national de tests.

35. Il a également été noté que, lorsque des décideurs de haut niveau avaient été impliqués et qu'ils étaient engagés envers le développement durable, les travaux concernant les indicateurs progressaient plus rapidement.

36. Malgré les succès susmentionnés, l'exécution des tests était entravée par plusieurs contraintes d'ordre institutionnel, telles que les limitations des ressources financières et humaines disponibles, les difficultés rencontrées pour mobiliser les experts et parties prenantes intéressées, le manque de coordination entre les organismes statistiques et le coordonnateur pour les indicateurs, le faible niveau de prise de conscience parmi les parties prenantes, le faible niveau d'engagement de la part des institutions participantes, les multiples exigences des travaux, et les transitions gouvernementales qui entraînaient des interruptions dans la mise en oeuvre du processus relatif aux indicateurs. Cela exigeait une amélioration des programmes de renforcement des capacités sous la forme d'un développement des ressources humaines et de l'organisation. Une base solide de ressources humaines est essentielle pour le processus à participation multiple, tout comme des mécanismes institutionnels bien coordonnés et fortement engagés.

37. Le facteur temps et les contraintes financières ont également affecté les tests entrepris dans certains pays. Étant donné la nécessité de respecter le calendrier assez strict du processus de tests, le degré et le niveau des consultations avaient dû être ajustés.

38. On a également estimé que, pour que le programme relatif aux indicateurs soit plus efficace, il devrait être considéré comme un programme plus permanent qui serait étroitement lié à la transmission des

rapports nationaux à la Commission et intégré à l'élaboration des politiques nationales.

## 2. Liste d'indicateurs

39. Les résultats des tests montrent que les indicateurs du développement durable peuvent sans aucun doute contribuer à la prise de décisions au niveau national. Les pays ont indiqué qu'ils avaient utilisé, ou avaient l'intention d'utiliser, les indicateurs aux fins suivantes :

- Définir les grandes priorités politiques;
- Aider à identifier les principales tendances dans les secteurs prioritaires;
- Faciliter l'élaboration de rapports sur le développement durable à l'intention des décideurs et de l'opinion publique, aux niveaux national et international;
- Promouvoir un dialogue national sur le développement durable;
- Aider à évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs du gouvernement, et aider à réévaluer ces objectifs;
- Faciliter la préparation et le suivi de plans;
- Aider à évaluer les résultats obtenus dans la mise en oeuvre des plans, tant en ce qui concerne les politiques que les mesures prises;
- Expliquer le concept de développement durable en termes concrets;
- Axer les programmes nationaux et sectoriels ainsi que les budgets nationaux sur l'objectif du développement durable.

40. Comme l'on pouvait s'y attendre, tous les indicateurs figurant sur la liste n'étaient pas toujours pertinents pour le pays effectuant les tests. Dans le choix des indicateurs à utiliser, la plupart des pays ont établi des priorités, en se fondant sur des critères pertinents, tels que la disponibilité et l'accessibilité des données, l'utilité des indicateurs, notamment pour l'élaboration des politiques publiques. Cependant, d'une façon générale, les pays procédant aux tests ont considéré que la liste constituait un bon point de départ, les aidant à formuler des options pour le choix des indicateurs nationaux.



41. Des incertitudes subsistaient sur la finalité de l'ensemble d'indicateurs. Avait-il une utilité au niveau national ou était-il plutôt destiné à l'établissement de comparaisons internationales? Bien que les tests aient été effectués au niveau national, ils semblaient cependant s'inscrire dans un contexte international, compte tenu du mandat de la Commission et de la structure et du contenu des fiches méthodologiques qui présentaient les méthodes généralement acceptées ainsi que la terminologie et les systèmes de classification harmonisés au niveau international. Il a cependant été précisé que le principal objectif du programme de travail sur les indicateurs était de concevoir un instrument qui contribuerait à la prise de décisions au niveau national. Mais l'on considère par ailleurs qu'un bon système d'indicateurs devrait refléter les problèmes et la situation spécifique d'un pays ou d'une région donnés, tout en permettant, dans la mesure du possible, d'établir des comparaisons internationales.

42. Dans leurs rapports, certains pays ont indiqué qu'il leur avait été difficile d'établir un lien entre les indicateurs et leurs stratégies nationales. Cela était vrai en particulier pour les pays qui avaient lancé leur programme de travail sans disposer d'une stratégie de développement durable intégrée. Il est à espérer que cette situation évoluera au fur et à mesure de l'adoption de stratégies nationales de développement durable par un plus grand nombre de pays et de l'utilisation accrue des indicateurs du développement durable comme instrument de planification et de suivi à l'échelon national.

43. Toutefois, les pays ayant effectué les tests étaient d'avis que des améliorations étaient possibles tant en ce qui concernait les indicateurs que les fiches méthodologiques. Ces dernières étaient particulièrement utiles en ce qu'elles signalaient la nécessité d'améliorer la disponibilité des données utilisées en matière de suivi et de mise en oeuvre d'Action 21. Toutefois, il a été souligné qu'il était nécessaire de fonder les indicateurs sur des concepts plus concrets et clairement définis.

44. Il a également été observé que la liste d'indicateurs était trop longue, et que par conséquent il était difficile de les tester tous. Par ailleurs, les pays étaient d'avis que la liste couvrait des questions trop nombreuses, et que de ce fait, les tests portaient sur un champ excessivement large. Il a donc été suggéré de mieux cibler l'ensemble d'indicateurs sur les problèmes ou les questions clefs. Il a donc été proposé d'inclure dans la liste des indicateurs relatifs à un certain nombre de secteurs dans lesquels on constatait

l'émergence de problèmes, tels que le tourisme, les transports, le patrimoine culturel et la vulnérabilité face aux catastrophes.

45. Les pays ayant effectué des tests ont également proposé d'établir des indicateurs dans des domaines qui n'avaient pas été encore couverts, tels que la préservation des récifs, l'état de leurs écosystèmes et les questions relatives aux zones côtières, l'énergie, la biotechnologie, le commerce et l'environnement, la préservation et le patrimoine culturel, les valeurs sociales et éthiques, le développement des ressources humaines, le sous-emploi, la main-d'oeuvre expatriée, la comptabilité des ressources naturelles et le renforcement des capacités.

46. Toutefois, la plupart des pays étaient d'avis qu'il fallait que la liste définitive d'indicateurs concerne des objectifs bien délimités et soit brève, concrète et souple de façon à pouvoir être adaptée à la situation spécifique du pays considéré.

### **3. Révision du plan-cadre et de la liste d'indicateurs**

47. À la lumière des rapports communiqués par les pays ayant effectué des tests et sur la base des discussions menées de façon continue par les experts sur les indicateurs et sur le plan-cadre, la Division du développement durable a commencé au début de l'année 1999 à définir des mesures appropriées de façon à prendre en compte les diverses préoccupations qui avaient été exprimées lors de la mise en oeuvre du programme de travail.

48. Lors de sa cinquième réunion, tenue en avril 1999, le groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable a examiné les mesures qu'il convenait de prendre à mi-parcours afin de mener à bien la phase finale du programme de travail. Le groupe a traité des questions suivantes : inclusion des nouveaux domaines que les pays avaient identifiés comme prioritaires; suppression des questions les moins souvent mentionnées par les pays; révision éventuelle du cadre « Éléments moteurs-situation-action »; choix des critères de détermination de l'ensemble d'indicateurs de base; et poursuite des tests dans les pays retenus.

49. Bien que l'approche « Éléments moteurs-situation-action » se soit révélée fort utile pour l'établissement de la grille d'indicateurs ainsi que pour la conduite des tests, le groupe d'experts était d'avis qu'il était nécessaire de recentrer le cadre des indica-

teurs de façon à mettre l'accent sur les questions relatives aux politiques publiques ou bien sur les principaux thèmes, comme un certain nombre de pays l'avaient recommandé. Cette reformulation du cadre des indicateurs permettrait de faire mieux comprendre leur utilité et d'inciter ainsi le secteur public et la société civile à les utiliser et à les tester davantage. À cette fin, une étude a été entreprise afin d'élaborer une approche thématique des indicateurs.

50. La grille retenue classe les indicateurs en quatre catégories principales (dimensions), elles-mêmes subdivisées en thèmes et sous-thèmes (voir le tableau 1). Les quatre grandes dimensions, ainsi que les thèmes et sous-thèmes ont été définis sur la base des nombreux renseignements provenant pour l'essentiel des rapports des pays et des projets internationaux visant à mesurer ou à conceptualiser l'aide au développement durable. Les rapports des pays ont été analysés en vue d'obtenir les renseignements suivants : priorités établies par chaque pays en vue de promouvoir le développement durable, indicateurs de la Commission qui avaient été testés (pourquoi ceux-ci avaient-ils été testés, quels étaient les problèmes qui s'étaient posés au cours du processus), les nouveaux indicateurs proposés et les critères appliqués par chaque pays pour le choix des indicateurs.

Tableau 1  
**Cadre thématique d'indicateurs  
(par thème et sous-thème)**

<i>Dimension</i>	<i>Thème</i>	<i>Sous-thème</i>	<i>Indicateurs</i>
Sociale			
Environnementale			
Économique			
Institutionnelle			

51. Pour ce qui est des autres grands projets internationaux consacrés à l'élaboration d'indicateurs, tout a été fait pour que les actions menées par la Commission et celles des autres organisations et institutions convergent. L'analyse des renseignements a donc pris en compte les objectifs établis dans le cadre de chaque projet international ainsi que les indicateurs retenus pour mesurer les progrès réalisés. Il convient de souligner que le choix des indicateurs devait être étroite-

ment relié aux objectifs et aux buts de chacun de ces programmes.

52. Par ailleurs, le choix des thèmes, des sous-thèmes et des indicateurs se fondait sur les critères qui avaient été appliqués pour les tests menés au niveau national. En outre, pour l'établissement de la liste définitive des indicateurs, il a été décidé d'appliquer les principes suivants, proposés par les pays ayant effectué les tests :

- Les indicateurs devaient être utiles à la prise de décisions et opérationnels, basés sur des données disponibles, faciles à comprendre, simples à utiliser, définis de façon claire et sans ambiguïté, susceptibles d'être établis dans le pays compte tenu des capacités statistiques disponibles;
- Pertinents eu égard à l'évaluation des progrès réalisés dans le domaine du développement durable;
- Fondés, dans la mesure du possible, sur un consensus international, et utiles à l'établissement de rapports nationaux exploitables au niveau international.

53. Le cadre révisé a été présenté au cours de la réunion qui s'est tenue à la Barbade (voir le paragraphe 30 ci-dessus), au cours de laquelle les pays sont convenus de :

- Conserver les quatre dimensions utilisées dans le cadre originel, à savoir les dimensions économique, sociale, environnementale et institutionnelle;
- En principe, accepter une structure thématique selon les quatre dimensions retenues, renvoyant aux thèmes des chapitres d'Action 21 pertinents, de façon à maintenir la continuité avec la structure antérieure, fondée sur les chapitres d'Action 21.

54. Un petit groupe de travail composé d'experts a été créé afin d'affiner le cadre thématique et les indicateurs. Le mandat du groupe de travail était le suivant :

- Identifier et finaliser les principaux thèmes et sous-thèmes du développement durable qui seraient présentés à la Commission lors de sa neuvième session;
- Déterminer les indicateurs de base se rapportant aux thèmes et sous-thèmes retenus, compte tenu des rapports relatifs aux tests effectués au niveau

national, remis à la Division du développement durable;

- • Formuler des recommandations relatives aux travaux supplémentaires à entreprendre en vue de présenter à la Commission un rapport définitif sur les indicateurs précisant notamment les domaines où il est nécessaire d'approfondir les recherches, les actions à mener à long terme ainsi que les problèmes non résolus, en tant que de besoin.

55. Après avoir procédé à une analyse détaillée des thèmes abordés au cours de la réunion de la Barbade et des directives émises par le groupe d'experts sur les

indicateurs du développement durable lors de précédentes discussions, le groupe de travail a proposé l'adoption de 57 indicateurs répartis en 15 thèmes et 38 sous-thèmes. Ces indicateurs ont été regroupés de la manière suivante : sociaux (18), environnementaux (19), économiques (14), institutionnels (6). On trouvera une description et une discussion approfondies de ces divers thèmes, ainsi que de l'ensemble des indicateurs et des fiches méthodologiques correspondants, dans le document d'information intitulé « Indicateurs du développement durable : structure générale et aspects méthodologiques ». Un récapitulatif figure dans le tableau 2.

Tableau 2  
**Cadre thématique d'indicateurs de la CDD**

<i>Thème</i>	<i>Sous-thème</i>	<i>Indicateur</i>
<b>Indicateurs sociaux</b>		
Équité	Pauvreté (3)	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté
		Indice de Gini de l'inégalité du revenu
Santé (6) <sup>a</sup>	Égalité entre les sexes (24)	Taux de chômage
		Différence entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes
	État nutritionnel	État nutritionnel des enfants
		Mortalité
	Assainissement	Espérance de vie à la naissance
		Pourcentage de la population ayant accès à des installations correctes d'assainissement
		Population ayant accès à l'eau potable
Prestation des services de santé	Pourcentage de la population ayant accès à des soins de santé primaires	
	Immunisation contre les maladies infantiles infectieuses	
Éducation (36)	Niveau d'instruction	Prévalence de la contraception
		Pourcentage d'enfants ayant terminé les cycles primaire et secondaire
	Alphabétisation	Taux d'alphabétisation des adultes
Logement (7)	Conditions de vie	Superficie par personne
Sécurité	Criminalité (36, 24)	Nombre de crimes déclarés pour 1 000 habitants
Population (5)	Changements démographiques	Taux d'accroissement de la population
		Nombre d'habitants dans les établissements urbains planifiés ou spontanés

<i>Thème</i>	<i>Sous-thème</i>	<i>Indicateur</i>
<b>Indicateurs environnementaux</b>		
Atmosphère (9)	Changement climatique	Émissions de gaz à effet de serre
	Appauvrissement de la couche d'ozone	Consommation de produits qui appauvrissent la couche d'ozone
	Qualité de l'air	Concentrations de polluants atmosphériques dans les zones urbaines
	Agriculture (14)	Terres arables et terres de cultures permanentes Utilisation d'engrais Utilisation de pesticides agricoles
Terres (10)	Forêts (11)	Pourcentage des zones forestières Intensité de l'exploitation forestière
	Désertification (12)	Superficies touchées par la désertification
	Urbanisation (7)	Superficies occupées par les établissements urbains planifiés ou spontanés
Océans, mers et côtes (17)	Zones côtières	Concentration d'algues dans les eaux côtières Pourcentage de la population totale vivant dans les zones côtières
	Pêche	Prises annuelles par grandes espèces de poissons
Eau douce (18)	Quantité d'eau	Pourcentage des prélèvements d'eaux souterraines et d'eau de surface par rapport à la quantité d'eau totale
	Qualité de l'eau	Demande biochimique en oxygène (DBO) dans les masses d'eau Concentration de bactéries fécales coliformes dans l'eau douce
Diversité biologique (15)	Écosystème	Superficie de certains grands écosystèmes Pourcentage des zones protégées par rapport à la superficie totale
	Espèces	Abondance de certaines grandes espèces
<b>Indicateurs économiques</b>		
Structure économique (2)	Résultats économiques	PIB par habitant Part des investissements dans le PIB
	Commerce	Solde des échanges de biens et services
	Situation financière (33)	Part du PIB que représente la dette Pourcentage du PIB que représente l'APD donnée ou reçue
Modes de consommation et de production (4)	Consommation matérielle	Intensité de l'utilisation de matières premières
	Utilisation de l'énergie	Consommation énergétique annuelle par habitant Part des énergies renouvelables dans la consommation Niveau d'utilisation de l'énergie

<i>Thème</i>	<i>Sous-thème</i>	<i>Indicateur</i>
	Production et gestion des déchets (19-22)	Déchets solides d'origine industrielle et ménagère Déchets dangereux Déchets radioactifs Recyclage et réutilisation
	Transport	Distance parcourue par habitant et par moyen de transport
<b>Indicateurs institutionnels</b>		
Cadre institutionnel (38, 39)	Mise en oeuvre stratégique du DD (8)	Stratégie de développement durable nationale
	Coopération internationale	Mise en oeuvre des accords mondiaux ratifiés
Capacité institutionnelle (37)	Accès à l'information (40)	Nombre de radios ou de comptes Internet pour 1 000 habitants
	Infrastructure de communication (40)	Nombre de lignes téléphoniques principales et de téléphones cellulaires pour 1 000 habitants
	Science et technologie (35)	Pourcentage des dépenses consacrées à la recherche et au développement par rapport au PIB
	Mesures de planification et d'intervention applicables aux catastrophes	Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles

<sup>a</sup> Les nombres entre parenthèses renvoient aux chapitres correspondants d'Action 21.

#### 4. Liens et agrégats

56. Au fil de la mise en oeuvre du programme de travail, les gouvernements ont pris conscience qu'il était nécessaire pour eux de disposer de mesures agrégées ou d'un indice unique du développement durable. Cette préoccupation est née du désir d'utiliser les indicateurs de façon plus intégrée. Nombre de pays ont estimé que la possibilité d'établir liens et agrégats n'était pas négligeable et, s'ils disposaient d'un peu plus de temps, il les intéresserait de poursuivre leur examen de ce point.

57. Dans le cadre des tests nationaux, seul un temps limité a pu être consacré à la réalisation d'une étude détaillée des liens possibles entre les dimensions sociale, économique, environnementale et institutionnelle du développement durable. Il a été décidé que davantage de travail et de recherches étaient nécessaires aux niveaux national et international pour combler cette lacune. En conséquence, il a été suggéré d'envisager, lors de la phase finale du programme de travail sur les indicateurs, la mise au point de méthodes d'agrégation

et d'établissement de liens applicables à l'ensemble des indicateurs de la CDD.

58. En réponse, le secrétariat de la CDD, avec le parrainage de l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) et en consultation étroite avec son groupe d'experts, a entamé en octobre 1998 la réalisation d'une étude visant à analyser les principales initiatives prises dans le domaine des liens et de l'agrégation, mais aussi à déterminer dans quelle mesure elles correspondent à l'orientation générale de la phase III. Cette étude visait en outre à décrire et à analyser les travaux entrepris ces dernières années par un certain nombre d'organisations, tant au niveau international qu'à l'échelon national, sur ces questions. Elle portait sur quelque 30 initiatives émanant d'organisations internationales, d'instituts de recherche et de gouvernements.

59. Compte tenu des résultats de l'étude initiale sur l'agrégation, il a été estimé que les travaux ultérieurs entrepris dans ce domaine devraient s'attacher à lier les démarches spécifiques à l'agrégation au cadre mis au

point par la CDD, qui s'articule autour de thèmes et d'indicateurs de base. Un document d'information intitulé « Initiatives en vue de l'agrégation des indicateurs du développement durable » est à la disposition des membres de la Commission. Il décrit les caractéristiques essentielles des principales initiatives et leur application possible aux indicateurs de la CDD.

#### **D. Mesures proposées et recommandations pour les travaux futurs**

60. Les principales recommandations portant sur le programme de travail de la CDD figurent dans le corps du rapport, au chapitre 40.

61. Le travail, les diverses contributions et l'appui précieux des pays qui parrainent ou mettent à l'essai les indicateurs, des organismes pertinents du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, d'institutions privées et de nombreux experts méritent notre profonde reconnaissance. Il est fortement recommandé que se poursuive le type de coopération et de collaboration qui caractérise la mise en oeuvre du programme de travail de la CDD sur les indicateurs, afin qu'il soit possible de venir en aide à tous les pays qui souhaitent inclure l'utilisation d'indicateurs dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques.

## Annexe I

### **Organismes coopérant à l'élaboration des fiches méthodologiques**

#### **Organismes des Nations Unies et organismes affiliés**

Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles

Secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts

Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Division de la population

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Division de l'énergie durable et de l'environnement du Programme des Nations Unies pour le développement

Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse du Programme des Nations Unies pour le développement

Division de l'information et de l'évaluation environnementales du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Plan d'action pour la Méditerranée (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Commission économique pour l'Europe

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime

Centre des Nations Unies pour les établissements humains

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Union internationale des télécommunications

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Agence internationale de l'énergie atomique

**Organisations intergouvernementales**

Commission européenne

Agence européenne pour l'environnement

Office statistique des Communautés européennes

Union mondiale pour la nature

Organisation de coopération et de développement économiques

**Organisations non gouvernementales**

Environmental Information and Policy

Centre international d'agriculture tropicale

Institut international du développement durable

New Economics Foundation

Finnish Environmental Institute

SCOPE-Charles University Environmental Centre

Observatoire du développement, Université du Costa Rica

World Resources Institute

Fonds mondial pour la nature (international)

Institut du climat, de l'environnement et de l'énergie de Wuppertal

**Autres organisations (internationales)**

National Institute of Public Health and the Environment

Centre mondial de surveillance de la conservation

**Institutions gouvernementales**

Office fédéral de la planification (Belgique)

Environnement Canada (Canada)

Institut français de l'environnement (France)

Ministère fédéral pour l'environnement, la conservation de la nature et la sûreté nucléaire (Allemagne)

Interagency Working Group on Sustainable Development Indicators, Cabinet du Président (États-Unis)



## Annexe II

### Arrangements nationaux aux fins de la mise à l'essai

<i>Région/pays</i>	<i>Arrangements institutionnels</i>
<b>Afrique</b>	
Afrique du Sud	La Commission nationale du développement durable a servi de mécanisme national de coordination pour la mise à l'essai. Ce sont principalement les administrations publiques qui ont été mobilisées, bien que des ONG, la communauté scientifique et les organismes de collecte de données aient aussi participé. Des groupes de travail ont été constitués en vue de mettre à l'essai des indicateurs par catégorie.
Ghana	Une commission nationale sur les indicateurs du développement durable a été constituée, qui représente tous les types de parties prenantes, dont les ONG; le PNUD a été aussi mobilisé.
Kenya	Le Ministère de la planification et du développement national, en collaboration avec d'autres secteurs, a dirigé le développement national d'indicateurs.
<b>Asie et Pacifique</b>	
Chine	Un groupe chef de file a été mis en place, regroupant l'Agence nationale pour la protection de l'environnement et le Bureau de statistique de l'État; en outre, un groupe d'experts a été créé, au sein duquel les établissements de recherche et d'enseignement étaient représentés.
Maldives	Le Ministère de l'environnement était chargé de la mise à l'essai, en collaboration avec un groupe de travail représentant les ministères et les institutions, les associations de tourisme et les associations professionnelles, et les ONG; la CESAP a fourni une assistance.
Philippines	Une équipe spéciale composée de membres des ministères (y compris des organismes de statistique), des ONG, de membres universitaires et du secteur privé a été créée en vue de superviser la mise à l'essai sous les auspices du Conseil national du développement durable, qui représente de nombreuses parties prenantes. Le Comité sur la dimension sociale et économique du Conseil national est chargé d'examiner et d'approuver les résultats du processus de mise à l'essai. La CESAP a fourni une assistance.

<i>Région/pays</i>	<i>Arrangements institutionnels</i>
Europe	
Allemagne	Une équipe représentant l'administration environnementale et le Bureau de statistique a organisé la mise à l'essai et un groupe de travail interministériel l'a coordonné. Une commission nationale sur les indicateurs a veillé à incorporer les préoccupations des parties prenantes, dont les ONG et les communautés locales. Une équipe composée de spécialistes scientifiques a fourni des conseils.
Autriche	Le Ministère de l'environnement a coordonné la mise à l'essai avec l'appui de l'Agence fédérale de l'environnement et du Bureau de statistique. Le Conseil national du développement durable, qui représente les différentes parties prenantes, y compris les ONG, a fait des commentaires sur les indicateurs.
Belgique	La Conférence interministérielle sur l'environnement a créé un groupe de travail pour la mise à l'essai, auquel participent les ministères régionaux et fédéraux de l'environnement et le Bureau fédéral de la planification. Les ONG et la communauté scientifique ne participent pas directement mais peuvent faire des commentaires et elles se sont montrées désireuses de participer plus activement.
Finlande	Un groupe de travail comprenant des représentants des différents ministères et des instituts de recherche, de statistique et de l'environnement a coordonné la mise à l'essai sous l'égide de la Commission nationale du développement durable. Depuis le début de 1998, les autorités locales et les ONG y ont aussi participé. Des séminaires ont été organisés en vue d'assurer une participation élargie et d'obtenir des commentaires. Le travail était organisé par le Ministère de l'environnement en collaboration avec l'Institut de l'environnement.
France	Deux groupes de travail ont procédé à la mise à l'essai : un groupe technique comprenant 50 spécialistes des statistiques et des données et un groupe politique comprenant 100 membres de la Commission nationale sur l'environnement, d'un groupe interministériel, de la communauté scientifique et d'ONG. Le Ministère de l'environnement a coordonné les travaux tandis qu'un institut de l'environnement a servi de point focal.
République tchèque	Le Ministère de l'environnement, un centre environnemental universitaire et un institut écologique ont dirigé la mise à l'essai; un groupe d'experts a aussi été créé.
Royaume-Uni	Les organes existants s'occupant des indicateurs nationaux se sont mobilisés pour les travaux sur les indicateurs menés par la Commission du développement durable. Ils comprennent une table ronde gouvernementale sur le développement durable et un groupe de travail sur les indicateurs. Le processus a mobilisé les parties prenantes, dont les ONG et les autorités locales.

<i>Région/pays</i>	<i>Arrangements institutionnels</i>
<b>Amériques et Caraïbes</b>	
Barbade	Un comité directeur a été créé en vue de procéder à la mise à l'essai sous l'égide de la Commission nationale du développement durable.
Bolivie	Aucune information n'a été fournie sur les partenaires participant à la mise à l'essai.
Brésil	Le Ministère de l'environnement a coordonné la mise à l'essai.
Costa Rica	Aucune information n'a été fournie sur les partenaires participant à la mise à l'essai.
Mexique	Mise à l'essai réalisée conjointement par l'Institut national de l'écologie, sous l'égide du Ministère de l'environnement, des ressources naturelles et des pêches et l'Institut national de la statistique, de la géographie et de l'informatique.
Venezuela	Un centre des statistiques et informations environnementales a servi de point focal pour la mise à l'essai.

### Annexe III

#### Liste des réunions internationales et réunions d'experts

Ghent (Belgique) 9-11 janvier 1995	Atelier sur les indicateurs du développement durable aux fins de la prise de décisions, organisé par les Gouvernements belge et costa-ricien, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement
New York 14 et 15 février 1995	Première réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, organisée par la Division du développement durable en coopération avec la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Glen Cove (New York) 6-8 février 1996	Atelier d'experts sur les méthodologies pour les indicateurs du développement durable, organisé par l'Agence environnementale du Gouvernement japonais en coopération avec la Division du développement durable
New York 25 et 26 juillet 1996	Deuxième réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, organisée par la Division du développement durable
Genève 23 septembre 1996	Troisième réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable organisée par le Plan Vigie à l'échelon du système des Nations Unies en coopération avec la Division du développement durable
Ghent 20-22 novembre 1996	Deuxième atelier international sur le lancement de la mise à l'essai des indicateurs du développement durable, organisé par les Gouvernements belge et costa-ricien
Bangkok 26-29 novembre 1996	Réunion consultative régionale sur les indicateurs d'un développement durable ne portant pas atteinte à l'environnement, accueillie par la CESAP en coopération avec le Gouvernement néerlandais et la Division du développement durable
San José (Costa Rica) 10-12 mars 1997	Atelier régional sur les indicateurs du développement durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes, accueilli par le Gouvernement costa-ricien en coopération avec la Division du développement durable

Accra 3-6 juin 1997	Atelier régional sur le renforcement des capacités aux fins de l'élaboration et de l'application des indicateurs du développement durable, organisé par la Division du développement durable et le programme Capacités 21 du PNUD
New York 23 et 24 octobre 1997	Quatrième réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, accueillie par la Division du développement durable
Prague 19-21 janvier 1998	Quatrième atelier international sur les indicateurs de développement durable, accueilli par le Gouvernement de la République tchèque avec l'appui de la Commission européenne
New York 7 et 8 avril 1999	Cinquième réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, accueillie par la Division du développement durable
La Barbade 7-9 décembre 1999	Cinquième atelier international sur les indicateurs du développement durable, accueilli par le Gouvernement barbadien avec l'appui du Gouvernement allemand et la Division du développement durable
New York 6-9 mars 2000	Réunion du Groupe consultatif chargé d'identifier les thèmes et les indicateurs essentiels du développement durable, accueillie par la Division du développement durable
Québec 25-28 septembre 2000	Réunion internationale d'experts sur l'information aux fins de la prise de décisions et la participation, accueillie par le Gouvernement canadien, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le PNUE
Bangkok 16-19 octobre	Réunion consultative régionale sur les indicateurs du développement durable en Asie et dans le Pacifique, accueillie par la CESAP